[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant radiation des cadres suite à décès

Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la copie intégrale de l'acte de décès de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;

Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation

administrative] - [affectation opérationnelle], est radié[e] des cadres à compter du [...] suite à son décès survenu le [...].

Article 2 : En cas de contestation, les ayants droit de l'agent[e] décédé[e] disposent d'un délai de

deux mois à compter de la notification de la présente décision, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, pour saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique «

Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]